



Conseil municipal du 10 avril 2025

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2025

Préambule : le cadre juridique et le contexte d'élaboration

L'article L.2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le vote du budget communal répond à quelques principes :

- ✓ Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par le Conseil Municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.
- ✓ La Commune de Campbon dispose d'un budget principal. Elle ne dispose pas de budgets annexes.
- ✓ Le budget est équilibré en fonctionnement et en investissement. Il respecte les principes budgétaires de sincérité, d'annualité, d'unité et d'universalité.

Le budget primitif 2025 de la commune de Campbon, qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'exercice, a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement et de réaliser les investissements prévus.

Il a été élaboré suite au travail des différentes commissions communales. Il a ensuite été présenté aux membres de la commission des finances le 24 mars 2025.

1. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 3.874.580,52 €.

1.1 Les dépenses de fonctionnement

⇒ Chapitre 011 : charges à caractère général : 1.131.671,67 €

Ce chapitre retrace les crédits alloués au fonctionnement courant de la collectivité tels que les fluides, les matériaux, les fournitures, les prestations de services, les achats de repas pour la restauration scolaire. Il représente 34 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- 6042 et 60623 : achats de prestations de services et alimentation : les crédits inscrits pour l'achat de repas pour la restauration scolaire tiennent compte de l'augmentation du coût des produits agroalimentaires.
- 60611, 60612 et 60613 : crédits inscrits pour les dépenses de fluides (eau, électricité, gaz) : 167.500 €
- 60622 : carburants.

- 611 : contrats de prestation de services (contrats de contrôle des installations, les animations culturelles) : 34.930 €. Le budget alloué sur cet article aux activités culturelles s'élève à 8.590 €.

- 60632 : les crédits inscrits d'un montant de 107.159 € comprennent l'achat de fournitures pour différents services communaux. Les services bâtiments et espaces verts sont les principaux concernés avec l'achat de fournitures pour la réalisation de travaux d'entretien et de travaux en régie.

Ces travaux en régie feront l'objet d'un transfert vers la section d'investissement en cours d'année.

- 60633 : crédits de 86.300 € pour les achats de fournitures de voirie et la réalisation de travaux en régie.

- 615231 : crédits ouverts 63.400 € correspondant aux travaux légers de réparation de la voirie communale, curage des fossés, ... Il est par ailleurs prévu en section d'investissement un crédit pour les aménagements de voirie et travaux lourds.

- 6156 : crédits ouverts pour les contrats de maintenance des divers bâtiments et équipements de la commune : 36.560 €.

- 6161, 6168 : les assurances de la commune (Dommage aux biens, véhicules, protection juridique, protection statutaire des agents) : 82.820,60 €.

- 6234 : les crédits ouverts à hauteur de 14.200 € concernent principalement le repas des Aînés, les frais de restauration des artistes accueillis dans le cadre de la programmation culturelle et les diverses réceptions organisées par la commune en cours d'année, notamment à l'occasion d'événements culturels.

⇒ Chapitre 012 : charges de personnel : 1.663.000 €

Ce chapitre représente le principal poste de charges de fonctionnement. Il représente 49 % des dépenses réelles de fonctionnement. Pour rappel, la Commune emploie 47 agents représentant 34,77 ETP. 13 agents sont mis partiellement à disposition d'Estuaire et Sillon dans le cadre de la convention de mise à disposition du service enfance-jeunesse. Une régularisation interviendra sur l'année pour la mise à disposition par la CCES de la responsable Enfance sur l'année 2024. Cette mise à disposition a pris fin au 31 décembre 2024.

Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit une augmentation progressive du taux de contribution employeur à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) de 2025 à 2028. Pour 2025, l'augmentation de 3 points du taux de cotisation entraîne une augmentation d'environ 18.000 € du budget.

⇒ Chapitre 014 : atténuation de produits : 40.500 €

Le budget primitif prévoit un montant de contribution au titre du FPIC (fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales).

⇒ Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : 511.327 €

Ces charges concernent les subventions aux associations, les participations obligatoires (OGEC, SDIS) et les indemnités des élus. Ces dépenses représentent 16 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- 6558 : la participation versée à l'OGEC pour le fonctionnement de l'école Saint Victor est estimée à 235.000€. Cette participation est basée sur le nombre d'élèves de l'école Saint Victor domiciliés sur la commune, multiplié par le coût d'un élève de maternelle et primaire de l'école Ferdinand Daniel auxquels s'ajoutent les 50 € de fournitures scolaires par élève.

- 6553 : participation au service d'incendie : 139.983 €

- 65311 : indemnités des élus : 70.500 €

- 65748 : les subventions aux associations et organismes divers : 31.434 €

⇒ Chapitre 66 – charges financières : 17.753,23 €

Ce chapitre retrace les intérêts annuels de la dette.

⇒ Chapitre 67 – charges exceptionnelles : 500 €

⇒ Chapitre 68 – Dotations aux provisions pour dépréciation : 5.500 €

⇒ Chapitre 023 : virement prévisionnel à la section d'investissement : 106.691,09 €

⇒ Chapitre 042 : opération d'ordre entre sections : 397.637,53 € (dotation aux amortissements)

1.2. Les recettes de fonctionnement

⇒ Chapitre 70 : produits des services et du domaine : 536.500 €

Ce chapitre comprend les recettes générées principalement par les participations des familles au service de la restauration scolaire (220.000 €). Par ailleurs, il comprend également le remboursement, par Estuaire et Sillon, des dépenses liées à la compétence enfance-jeunesse au titre de la convention de mise à disposition du service, et de la compétence lecture publique dans le cadre de la convention de mise à disposition de la médiathèque (275.200 €).

⇒ Chapitre 73 : impôts et taxes : 2.298.413 €

Ce chapitre regroupe principalement les versements de fiscalité provenant de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon (555.554 € attribution de compensation).

Ce chapitre 731 -fiscalité locale regroupe les recettes fiscales que perçoit la collectivité au titre des impôts directs. Les prévisions de recettes fiscales 2025 reposent essentiellement sur les taxes foncières bâties et non bâties suite à la réforme de la fiscalité concernant la taxe d'habitation.

Le budget primitif 2025 est construit avec une augmentation des taux de Taxe Foncière Bâtie et non bâtie et de Taxe d'Habitation de 3% (1.249.000 €).

⇒ Chapitre 74 : dotations et participations : 738.164 €

Ce chapitre inclut notamment les dotations de l'Etat et diverses participations.

Le montant de la dotation forfaitaire de 354.833 €, inscrit dans le BP 2025, correspond au montant transmis par les services de l'Etat le 31/03/2025. Le montant de la dotation de solidarité rurale notifié est de 162.093 €.

Ce chapitre tient compte également de la réforme de la fiscalité et de la compensation de perte des bases des locaux industriels pour 160.922 €.

⇒ Chapitre 75 : autres produits de gestion courante : 221.500 €

Ce chapitre comprend les loyers perçus par la Commune pour l'ensemble des bâtiments (maison de santé, Intermarché, la Poste, locaux, ...).

Il intègre également les remboursements d'assurance en lien avec des sinistres.

2. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 1.983.173,04 €.

2.1 Les dépenses d'investissement

Les investissements 2025 tiennent compte des quelques gros projets déjà lancés ou en cours de finalisation.

2.1.1 Les projets proposés au BP 2025

Le budget 2025 intègre le déficit 2024 de la section d'investissement à hauteur de 261.321 €.

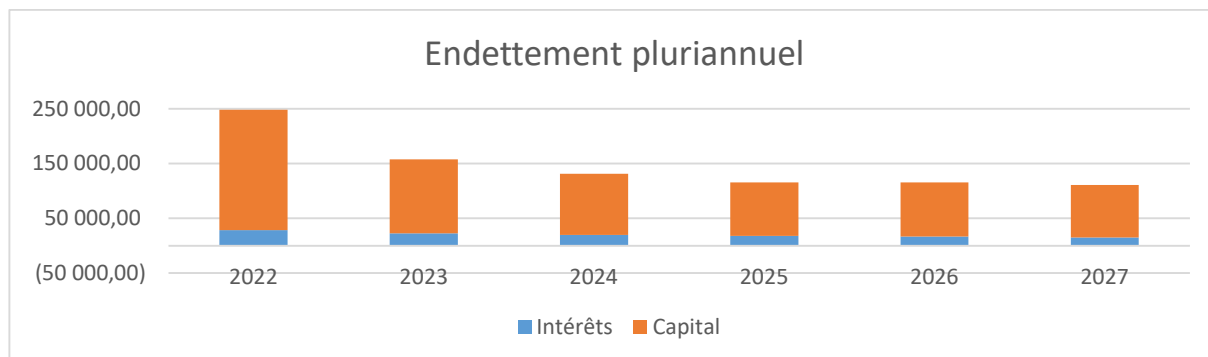
Liste des **principaux projets** d'investissement pour 2025 :

- Réhabilitation de la Chapelle Saint Victor (montant estimé en 2025 : 300.000 €)
- RD17 et cheminement Fresches noires (montant estimé en 2025 : 230.000 €)
- Construction d'une annexe au moulin de la Bicane et réfection toiture (montant estimé 160.000 + 49.500 €)
- Travaux de voirie PAVC 2025 (montant estimé 148.000 €)
- Renouvellement du matériel du service technique (montant estimé 123.530 €)
- Travaux d'aménagement en agglomération (montant estimé 97.800 €)
- MOE et travaux pont de la Gâtinais (montant estimé 64.000 €)
- Acquisition de terrains (montant estimé 50.000 €)
- Remplacement des projecteurs terrain de football (montant estimé 45.000 €)
- Travaux école Ferdinand Daniel (montant estimé 42.224 €)
- Travaux salle de la Préverie (montant estimé 20.861 €)
- Travaux et matériel complexe sportif (montant estimé 20.016 €)
- Aménagement site du plan d'eau (montant estimé 12.600 €)
- Réparation des couvertines du bâtiment l'Arche (montant estimé 10.000 €)

2.1.2 L'endettement pluriannuel existant au 1^{er} janvier 2025

LISTE DES EMPRUNTS AU 01/01/2025

Date	Objet	Preteur	Montant Contrat	Durée du contrat (années)	Montant Total Capital Exercice	Montant Total Interets Exercice	Capital Total Restant Du Au 01/01/2025	Montant Total Annuite	Taux
30/06/1994	CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS LOCATIFS AVENUE DES SPORTS	CAISSE DES DEPOTS ET	90 888,12	32,00	4 205,17	370,42	8 614,26	4 575,59	Révis. 2,05
28/08/2018	MAISON SANTE EXTENSION ET RESTAURANT SCOLAIRE	CREDIT MUTUEL	1 765 000,00	18,00	93 523,11	17 382,81	1 294 594,09	110 905,92	Fixe 1,38
	TOTAL 2025		1 855 888,12		97 728,28	17 753,23	1 303 208,35	115 481,51	



2.2 Les recettes d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par les recettes suivantes :

- ✓ Affectation du résultat de fonctionnement 2024 : 417.031,74 €
- ✓ Dotation aux amortissements : 397.637,53 €
- ✓ Emprunt : 405.552,68 €
- ✓ FCTVA : 220.000 €
- ✓ Subventions attendues : 215.000 €
- ✓ Produits de cessions : 135.000 €
- ✓ Virement prévisionnel de la section de fonctionnement : 106.691,09 €
- ✓ Taxe d'aménagement : 45.000€
- ✓ Titres de participation 24.000 €
- ✓ Subventions d'équipement déjà notifiées : 16.760 €